


 Communauté de Communes
DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Modification des statuts
du Service Public Petite
Enfance

Décision n° 22 07 10

L'an deux mille vingt-deux, le mardi cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Christian Dragoni, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Michel Lottier par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Noël Albin par Monsieur Alain Alessio, Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Evelyne Laborde par Madame Béatrice Ellul, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Madame Germaine Millo par Madame Béatrice Ellul.

Absent non représenté : Monsieur Gérard Saramito

Mme Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance.

Madame Monique Giraud-Lazzari, Vice-présidente déléguée à la politique communautaire culturelle, expose à l'assemblée que, d'une part, la sortie de la commune de Drap de la Communauté de Communes, nécessite l'accueil des enfants de Cantaron et de Peillon à compter du 29 août 2022 à la crèche de Blausasc. Pour ce faire, il est proposé d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche de Blausasc à 45 berceaux au lieu de 39.

D'autre part le nom du Relais Accueil Petite Enfance change et sera dorénavant le Relais Petite Enfance.

Ces modifications doivent être apportées dans les statuts du service public de la petite enfance du Pays des Paillons et ont été validées par le Conseil d'exploitation en date du 14 juin 2022.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de la Vice-présidente,
après en avoir délibéré,**

- Vu l'article L1412-2 du CGCT autorisant les établissements publics de coopération intercommunale à individualiser la gestion d'un service public administratif relevant de leur compétence par la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;

- Vu les articles L2221-1 à L2221-9 et L2221-11 à L2221-14 du CGCT ;

- Vu les articles, R. 2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-71 et R2221-95 à R2221-98 du CGCT ;

AR Prefecture

006-240600593-20220705-CC220710-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

- Vu la compétence « Enfance et Jeunesse », exercée par la Communauté de Communes ;

Décision n° 22 07 10

1/ Adopte les modifications de l'article 1 des statuts du service public administratif de la petite enfance du pays des Paillons comme suit (étant précisé que ces statuts modifiés sont annexés à la présente délibération) :

Article 1

La Communauté de Communes qui exerce la compétence « Enfance et Jeunesse » a décidé, par délibération de son Conseil du 9 décembre 2009, de créer un service public administratif pour la gestion de ses structures multi accueil, sous forme de régie dotée de l'autonomie financière sur la base des articles mentionnés ci-dessus.

Avec l'ouverture de deux structures multi accueil supplémentaires (à L'Escarène et Blausasc), le rôle confié au Relais Petite Enfance (RPE) de guichet unique d'enregistrement des demandes d'inscriptions en crèches, l'intégration de la structure de Coaraze, ce service public administratif a pour objet d'assurer la gestion et le fonctionnement des structures suivantes :

- La crèche de l'Olivier à Contes, d'une capacité d'accueil de 40 places ;
- La crèche La petite loco à L'Escarène, d'une capacité d'accueil de 30 places ;
- La crèche Lu nistou de la Pouncha à Blausasc, d'une capacité d'accueil de 45 places ;
- La micro-crèche Li Estèlas à Coaraze, d'une capacité d'accueil de 10 places ;
- Le Relais Petite Enfance (RPE).

Il est dénommé : service public de la petite enfance du Pays des Paillons.

Il est tenu d'assurer la continuité du service et de respecter le principe d'égalité des usagers.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 29

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Mme Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. BLANC-RICORT**



LE PRÉSIDENT

